sgen Cfdt:

Profession ÉDUCATION

N° 277 | Automne-hiver 2020 | 2,50 €

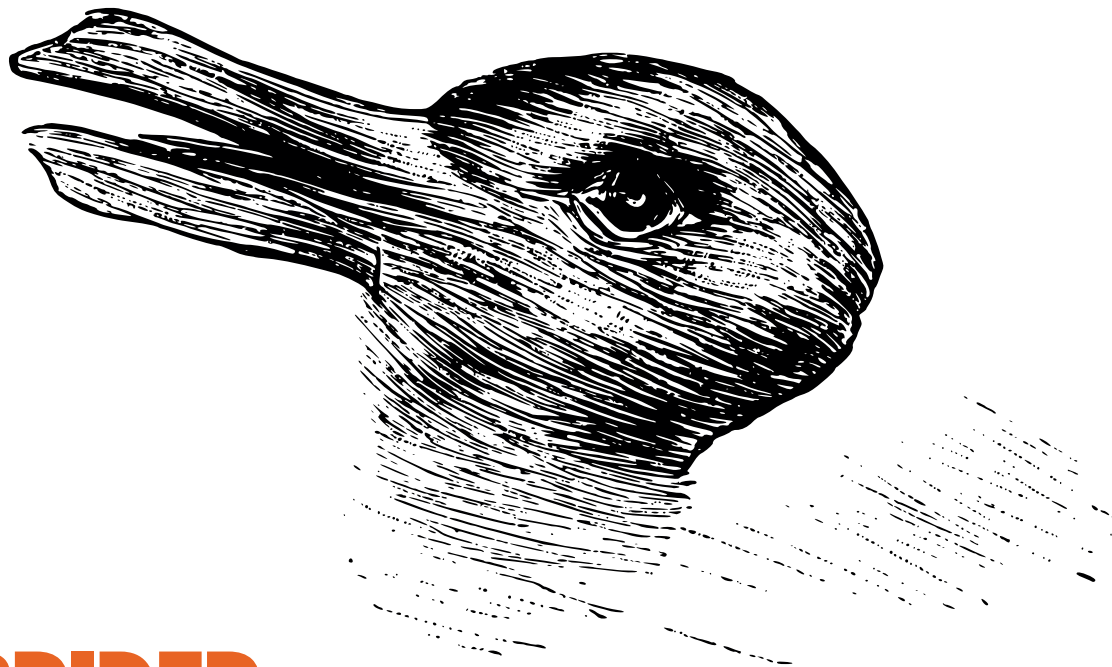

HYBRIDER SON ENSEIGNEMENT : PIS-ALLER OU OPPORTUNITÉ ?

CARICATURE ET DESSIN DE PRESSE

Entretiens avec Roger Reverdy, cofondateur du Festival de Castelnaudary et Nadia Khiari, alias Willis from Tunis.

sgen Cfdt: Profession ÉDUCATION
N° 277 | Automne-hiver 2020

3 ÉDITO

Ne jamais céder aux amalgames
L'horreur de l'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre 2020, restera gravée dans nos mémoires…

4 ACTUALITÉ

Revalorisation
Le Sgen-CFDT au moins partiellement entendu.

Dialogue social
Le Sgen-CFDT entend bien peser dans ces espaces de discussion.

Loi de programmation de la recherche
Des attentes déçues…

7 DOSSIER

Hybrider son enseignement
La crise a imposé le recours à un enseignement totalement ou partiellement à distance, ce qui a fait émerger beaucoup de questions…

12 INFO PRO

Direction d'école
Une année de réunions, mais pour quel bilan ?

14 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Médecine de prévention à l'Éducation nationale
Où en sommes-nous ?

15 EAP

Interview d'Éric Garberogilo
Le président de l'Association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Asma) fait le point.

16 PRÉVENTION

Charte CFDT contre les violences sexistes et sexuelles
Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT, aborde l'importance d'une charte pour prévenir les violences sexuelles et sexistes desquelles nulle structure n'est à l'abri.

18 ENSEIGNER L'EUROPE

Interview de Thierry Chopin
Le chercheur vient de cosigner le rapport « Enseigner l'Europe en France ».

20 LA LIGNE LIBRE

Festival de la caricature et du dessin de presse de Castelnaudary
Entretien avec Roger Reverdy, cofondateur du festival avec Alain Feuillat, alias Alf.

Willis from Tunis, 10 ans et toujours vivant !
À l'occasion de la sortie de son album, entretien avec la dessinatrice Nadia Khiari.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier et Aline Noël. **RÉDACTION :** Lætitia Aresu, Dominique Bruneau, Florence Dubonnet, Christophe Huguel, Isabelle Lacaton, Françoise Lambert, Jean-François Le Clanche, Vincent Loustau, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Pierre-Marie Rochard, Sandrine Santraud, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** L'Artésienne — Liévin. **N° CPPAP** : 1020S07555. **ISSN** : 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75 950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr — http://www.sgen.cfdt.fr **Publicité :** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE :** « Kaninchen und Ente » (« Canard-lapin »), auteur inconnu. Dessin peut-être publié pour la première fois le 23 octobre 1892 dans le *Fliegende Blätter*.

Ce magazine est conforme à la nouvelle orthographe
www.orthographe-recommandee.info

certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC 10-31-1243
pefc-france.org

CATHERINE NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale

ÉDITO

Ne jamais céder aux amalgames

L'HORREUR DE L'ASSASSINAT DE SAMUEL PATY, le 16 octobre 2020, restera gravée dans nos mémoires. Le terrorisme djihadiste frappait de nouveau notre pays. Avant et depuis, hélas, en France et dans le monde, d'autres attentats ont eu lieu. Nous ne nous y habituons pas, et nous ne voulons pas céder à la terreur.
Samuel Paty a été assassiné par un terroriste parce qu'il enseignait la liberté d'expression, la liberté de pensée. Le cœur des missions de l'école républicaine était visé : l'accès au savoir, aux connaissances scientifiques, à une approche laïque des faits et de la vie qui nous rend libres de nos choix. Cet évènement tragique, le rôle joué par quelques parents d'élèves et élèves, par une meute sur les réseaux sociaux ayant désigné une cible, tout cela nous déstabilise fortement.
Prendre la mesure de la gravité de cet attentat, de l'existence d'un terrain qui le rend possible n'autorise à céder ni à l'émotion, ni aux amalgames douteux et racistes.
Pour faire reculer le fanatisme religieux, pour faire adhérer aux valeurs de la République, l'École est incontournable, mais ne peut réussir seule, et surtout pas si les inégalités s'accroissent, que la pauvreté se développe, que les discriminations persistent.

L'assassinat de Samuel Paty a amené quasi toute notre société à réaffirmer son attachement à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, deux libertés consubstantielles de la démocratie.
Et pourtant, moins d'un mois après, nous nous mobilisons contre les remises en cause de la liberté des scientifiques, contre des dispositions de la loi sécurité globale qui installeraient une insécurité globale, pour reprendre l'expression de la fédération F3C. La protection des forces de l'ordre, qui assurent notre sécurité, est nécessaire.
L'élargissement et le renforcement de la protection fonctionnelle mise en œuvre sous l'impulsion de la ministre de la Fonction publique vont permettre de protéger les agents publics contre le harcèlement en ligne et la diffusion de messages d'appel à la haine et d'informations personnelles.
Mais l'article 24 qui entrave la liberté de la presse sous prétexte de protéger les forces de l'ordre est dangereux pour la démocratie. Il est dangereux pour les policiers, gendarmes et CRS, car il nourrit le discours d'amalgame entre l'action légitime et proportionnée de la police et les bavures et dérapages violents qui doivent être sanctionnés.
L'exigence démocratique est forte, et la démocratie, fragile, à construire et renouveler constamment pour la consolider. Nous devons toutes et tous y prendre part.

1er décembre 2020

Chez les **professeur·e·s des écoles**, **4,7 % des hommes** sont à temps partiel ou incomplet, pour **13,4 % des femmes**.

Chez les **certifié·e·s**, ce sont **5,9 % des hommes** et **14,2 % des femmes** qui sont à temps partiel ou incomplet.

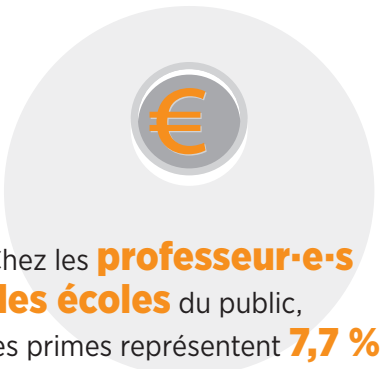

Chez les **professeur·e·s des écoles** du public, les primes représentent **7,7 %** du salaire brut. Elles représentent **17,1 %** du salaire des **certifié·e·s**.

Les **professeur·e·s des écoles** du public ont un salaire net moyen de **2 265 euros** (médiane à 2 262 euros), tandis que les **certifié·e·s** ont un salaire de **2 568 euros** (médiane à 2 528 euros).

Source : bilan social du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 2019-2020.

Revalorisation

Le Sgen-CFDT partiellement entendu

Par Pierre-Marie Rochard

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait des annonces qui prennent en compte des demandes du Sgen-CFDT, modifiant ainsi ses propositions initiales de février 2020. Il n'est plus question, aujourd'hui, d'une revalorisation via une augmentation des heures supplémentaires ou par le biais d'une indemnisation des formations se déroulant pendant les vacances scolaires.
Par ailleurs, les quatre « blocs » budgétaires présentés pour 2021 – prime d'attractivité, prime d'équipement identique, augmentation des taux de promotion et mesures catégorielles (direction d'école...) – vont dans le bon sens.
Depuis le début, l'objectif du Sgen-CFDT est d'obtenir des mesures qui garantissent à la fois la reconnaissance du travail réel des agents, l'attractivité des métiers, la fidélisation des personnels et l'égalité professionnelle.
Le principal défaut des enseignants étant d'être nombreux, toute mesure de revalorisation représente un cout élevé pour le budget de la nation, tout en risquant d'être peu conséquent pour les personnels concernés. Mais les annonces de 2021 constituent une dépense pérenne supplémentaire de 500 millions par an (soit une augmentation de près de 1 % du budget de l'EN, hors pensions). C'est pourquoi il faut des mesures cohérentes, qui fassent sens et qui puissent se déployer sur plusieurs années.

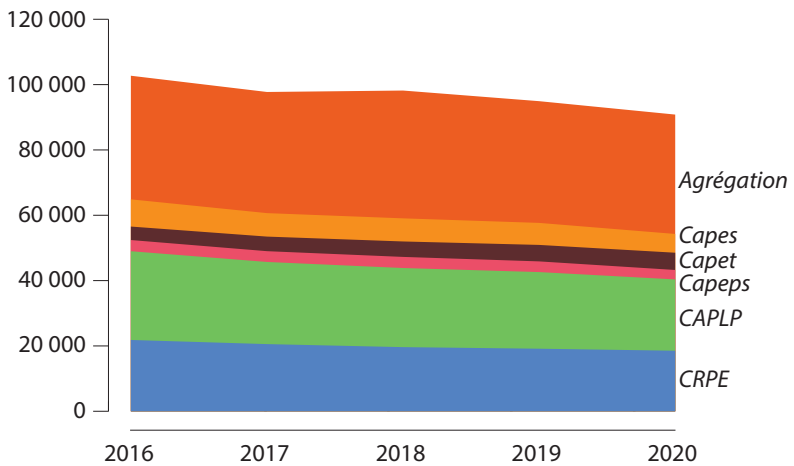

Évolution du nombre de présent·e·s aux concours d'agrégation, de Capes, de Capet, de Capeps, de CAPLP et de CRPE entre 2016 et 2020.

© Geralt / Pixabay

Dialogue social

S'ouvrir à la société civile ?

L'actualité sociale a pris un caractère inédit avec la programmation, en parallèle de l'agenda social mené depuis la rentrée, d'un Grenelle de l'éducation ouvert à la société civile. Le Sgen-CFDT n'a pas d'opposition de principe à une telle configuration puisque les enjeux scolaires sont aussi, pour notre organisation, des enjeux sociaux. Néanmoins, l'articulation entre les deux processus reste à préciser pour aboutir à l'objectif que nous voulons, à savoir la reconnaissance de l'École comme investissement pour la nation et son corolaire, l'élaboration d'une loi de programmation budgétaire pluriannuelle. • A. T.

Retrouvez toute l'actualité sur notre site www.sgen-cfdt.fr

© Geralt / Pixabay

Dialogue social

Grenelle de l'éducation

Par Alexis Torchet

Le Grenelle de l'éducation, lancé début novembre, est construit autour d'un certain nombre de thématiques qui couvrent tout le spectre de l'éducation : mobilité, reconnaissance, écoute et proximité, formation, valeurs républicaines, numérique, coopération. Ces différents thèmes de réflexion se voient eux-mêmes repris au sein d'ateliers plus spécifiques, animés par des personnalités de la société civile et réunissant différents collèges de représentants, certains choisis par l'institution, d'autres par les organismes et organisations présents : organisations syndicales, représentants de parents ou d'associations diverses, élus.
Ces ateliers, qui doivent se terminer le 18 décembre, sont censés aboutir à une synthèse, fin janvier, qui servira de base aux annonces prévues dans le cadre de la conférence de clôture, programmée au début du mois de février 2021. C'est au fur et à mesure du processus que le Sgen-CFDT jugera de la mise en œuvre effective de la volonté de dialogue social affichée et de son périmètre : pour notre organisation, il doit bien s'agir d'un Grenelle de l'éducation et non d'un Grenelle des seuls enseignants... Le Sgen-CFDT, comme il l'a toujours fait, entend se saisir au maximum de ces espaces de discussion pour y porter ses propositions pour les personnels et le système éducatif.

En bref

Parcours professionnels et proximité (GT 11)

Le sujet de la mobilité est de plus en plus prégnant au sein de la fonction publique, en particulier dans le cadre d'une seconde carrière. Or les textes actuels sont particulièrement imparfaits. Les dispositions statutaires en vigueur ne sont ni lisibles ni justes, et n'offrent pas, de surcroit, de visibilité pour la suite de la carrière. C'est même tout le contraire. C'est pourquoi l'attractivité de la fonction publique ne se mesure pas seulement à l'aune du niveau de salaire, mais aussi à celle des procédures de reprise d'ancienneté ou de sécurisation des parcours professionnels antérieurs. Le Sgen-CFDT a obtenu que les règles de reclassement soient revues. • C. H.

Personnels administratifs (GT 7)

Deux groupes de travail ont lieu en décembre, l'un sur la requalification des postes, l'autre sur la revalorisation indemnitaire.
Celui sur les requalifications s'articule avec des réflexions sur de nouvelles missions (mise en place de la RH de proximité dans les académies).
Côté indemnitaire, on s'oriente vers la fin de la distinction entre les postes logés et non logés demandée par les organisations syndicales, et une harmonisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) au sein d'une même région académique. Le Sgen-CFDT continue de porter ses exigences pour une revalorisation significative des personnels administratifs. • F. D.

Inspecteurs (GT 5)

La prochaine fusion des corps d'inspection IEN et IPR est actée. Elle impose la mise en place d'une nouvelle grille de rémunération. C'est aussi un fond de paysage des discussions sur les missions. Pour le Sgen-CFDT, c'est une occasion unique de décloisonner certains fonctionnements et d'améliorer les conditions de travail de l'encadrement. Sans réécrire la circulaire de missions de 2015, une approche par compétence est nécessaire. • P.-M. R.

En bref

Recrutement des enseignant·e·s-chercheur·se·s

Un amendement voté au Sénat en modifie la procédure. Jusque-là, une section du Conseil national des universités (CNU) réunissant les élus de la discipline de l'enseignant-chercheur, l'autorisait à postuler pour devenir maitre de conférences ou professeur — procédure dite de qualification. L'amendement la supprime pour passer professeur, si le maitre de conférences est titulaire d'une habilitation à diriger des recherches. Il permet aussi, à titre expérimental et dans certains cas, d'obtenir un poste de maitre de conférences sans cette qualification.
Le fonctionnement des sections du CNU n'est pas toujours optimal et peut être amélioré. Mais supprimer sans concertation la procédure de qualification, en particulier pour l'entrée dans la carrière, est inacceptable. • F. La.

Nouveau délit d'intrusion dans le Supérieur

La loi de programmation de la recherche sanctionne l'intrusion « dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement * » d'enseignement supérieur, reprenant un article du Code pénal portant sur les établissements d'enseignement scolaire. Actuellement, les forces de l'ordre ne peuvent pénétrer dans un campus universitaire que sur la demande de son président (un « privilège universitaire » remontant au Moyen-Âge). Cet article permettrait ainsi aux forces de l'ordre d'intervenir sans réquisition préalable pour mettre fin aux occupations illégales, et libèrerait *ipso facto* les présidents de cette responsabilité. • F. La.

* Article 20 bis AA

Enquête *Profession Éducation*

Vous avez voulu que le magazine évolue, nous avons encore besoin de vous. Rendez-vous en ligne pour répondre à l'enquête : vos habitudes de lecture, sujets d'intérêt, attentes sur le format, le support sont nos préoccupations. Ensemble construisons le *Profession Éducation* de demain.
https://huit.re/enquete-magazine

Loi de programmation de la recherche

Des attentes déçues…

Par Françoise Lambert

La loi de programmation de la recherche a été définitivement adoptée. Si certaines de nos propositions ont été entendues, cette loi ne répond pas aux attentes de la communauté scientifique en dépit d'un investissement financier réel (500 millions d'euros supplémentaires qui se cumulent tous les ans).
Tout d'abord, elle ne concerne que la recherche, et pas l'enseignement supérieur, alors que le nombre d'étudiants augmente régulièrement !
Ensuite, le choix d'un financement essentiellement par appels à projet sacrifie un temps précieux à la recherche de moyens, alors qu'un véritable rééquilibrage entre dotations récurrentes et sur projet redonnerait des marges aux laboratoires.
Enfin, la majorité des mesures de ressources humaines (chaires de professeur junior, CDI de mission) et le nouvel amendement du Sénat sur le recrutement des enseignants-chercheurs (lire ci-contre) constituent des reculs. À défaut de pouvoir les faire disparaitre, le Sgen-CFDT a obtenu un meilleur encadrement des CDI de mission et la limitation du recrutement sous forme de chaires.
Nous continuerons bien sûr à négocier les textes règlementaires qui suivront, et nous accompagnerons nos équipes pour que les dispositions laissées à la main des établissements ne soient pas utilisées.

AGENDA

Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site www.sgen-cfdt.fr

Jusqu'au 06 | 03 2021

CONCOURS « NOUS AUTRES »

Les classes, de la maternelle à la 6e, sont invitées, sous le parrainage de Lilian Thuram, à produire une œuvre artistique qui contribuera à interroger et à déconstruire les idées reçues sur l'Autre.
https://huit.re/ba2L7LFj

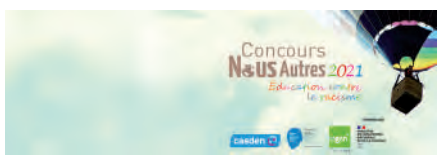

Jusqu'au 01 | 04 2021

9e CONCOURS VIDÉO SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Destiné aux apprentis et élèves des lycées professionnels, encadrés par un responsable pédagogique, ce concours est l'occasion de sensibiliser les futurs travailleurs et leurs employeurs aux risques professionnels.
https://www.inrs.fr/services/formation/concours-video-2021.html

04 | 01 2021

JOURNÉE INTERNATIONALE DU BRAILLE

L'Union nationale des aveugles et déficients visuels (Unadev) organise des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires. L'inscription et toutes les informations sont sur leur site.
https://www.unadev.com/

©kalhh / Pixabay

DOSSIER

Hybrider son enseignement, pis-aller ou opportunité ?

Réalisé par Françoise Lambert, Sophie Santraud et Alexis Torchet.

La crise a imposé le recours à un enseignement totalement ou partiellement à distance – ce qui a fait émerger beaucoup de questions. Les nombreux·ses participant·e·s au webinaire, organisé par le Sgen-CFDT, ont relayé ces interrogations.

Que ce soit dans l'enseignement scolaire ou dans l'enseignement supérieur, il ne faut pas simplement passer au numérique, mais repenser les pratiques pédagogiques, sortir de l'immédiateté et réfléchir collectivement.

Collèges/lycées
Hybride, vous avez dit hybride ?

©malaquiastimoteo / Pixabay

Compte tenu de la crise sanitaire, il était primordial et urgent d'éviter une fermeture totale des établissements tout en assurant une protection forte des élèves et des agents contre le risque de contamination pendant le temps scolaire. Pour résoudre ce problème, le Sgen-CFDT a revendiqué et obtenu la possibilité de pouvoir mettre en place des scénarios d'accueil en alternance des élèves, dénommés « hybridation » par raccourci lexical.

Mais l'hybridation dans le second degré n'est pas une modalité uniforme ni universelle. Hybrider, c'est articuler distance et présence, synchrone et asynchrone, travail guidé et travail libre. C'est diversifier les modalités d'actions pédagogiques et donc utiliser éventuellement (mais pas obligatoirement) le numérique. C'est aussi penser des solutions de long terme, durables et soutenables pour l'ensemble des acteurs.

Or, paradoxalement, ces nouvelles pratiques n'ont en général pas été mieux anticipées que le passage au tout distanciel de la période du confinement. En particulier, l'absence de temps institutionnels de réflexion, d'appropriation et de réorganisation du travail des enseignants les bouscule une fois de plus, fait parfois exploser leur charge de travail et engendre des inquiétudes légitimes.

Cette crise confirme des éléments bien connus dans le système éducatif, notamment la grande hétérogénéité des élèves face au travail à la maison. Elle impose de penser la continuité éducative autant que la continuité pédagogique dans un cadre de travail collectif. Cela nécessite aussi de « faire alliance » avec l'ensemble des éducateurs que sont tous les personnels des établissements, les familles ainsi que les partenaires extérieurs (collectivités, associations…). • S. Sa.

ORGANISÉ PAR LE SGEN-CFDT, le webinaire « Hybrider son enseignement, pis-aller ou opportunité ? [1] » a réuni plus de 250 participants autour de quatre intervenants : l'ingénieure d'étude et cheffe de projet à l'Institut français de l'éducation (Ifé), Edwige Coureau-Falquerho ; l'enseignant de SVT et membre d'« Inversons la classe », Simon Tournerie ; le chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bordeaux-Montaigne, Bertrand Mocquet ; enfin le professeur de pédagogie à l'université de Laval, au Québec, Didier Paquelin.

RETOURS DU TERRAIN

Les participants confirment à quel point l'hybridation (lire ci-contre) est à la fois un pis-aller et une opportunité. Le passage en mode hybride, voire en distanciel total, a été très violent : « *on a improvisé et bidouillé, et cela a créé beaucoup de frustration, l'impression de travailler beaucoup pour rien* ». Cependant cette épreuve a pu devenir source de fierté (*cf.* l'enquête Ifé [2]), les enseignants se sentant progressivement plus à l'aise avec ces nouvelles modalités d'enseignement.

Les collègues se sont massivement investis pour suivre les élèves, s'adapter à leur diversité, lutter contre le décrochage. « *De nombreux jeunes étaient dans des zones blanches et avec l'interdiction de circuler, de se regrouper, ils ont été* de facto *expulsés d'un système éducatif pourtant très bienveillant à ce moment-là* ». « *Certains se sont adaptés très vite, d'autres ont été complètement démunis, en particulier pour organiser leur travail personnel* », et « *on a vu des élèves s'impliquer et progresser à distance, alors que la classe leur pesait* ».

FAIRE DE CETTE CRISE UNE OPPORTUNITÉ

Il faut pour cela saisir l'occasion de faire évoluer les pratiques pédagogiques, et réinterroger ce qui était fait en présentiel : « *qu'est-ce que j'apprends ? comment je l'apprends ? pourquoi je l'apprends ?* » pour ne pas avoir l'impression d'être « *réduit à balancer un ersatz de cours sur un espace numérique de travail* ». Car « *une hybridation réussie est une approche qui est fondée sur les principes de l'apprentissage et pas uniquement de l'enseignement* ».

Toutefois, un système d'enseignement ne peut évoluer qu'à partir d'une situation donnée, ce que Didier Paquelin appelle le niveau de maturité : « *on ne peut pas partir de zéro et tout repenser,*

©PuraVida_Fotografie / Pixabay

© ElisaRiva / Pixabay

La capacité à hybrider dépend de ce que propose l'institution : il faut un cadre, dégager du temps pour mettre en place des pédagogies autres que frontales, faire des retours d'expériences.

même avec 80 heures par semaine, on construit à partir de ce qui existe déjà ». Même si passer d'un cours en amphithéâtre à un cours en visio est sans doute le niveau zéro de l''hybridation, il faut se laisser du temps et lâcher prise pour ne pas subir une pression trop forte.

Cela a été plus facile pour celles et ceux qui avaient déjà expérimenté des modalités d'enseignement différentes : « *on a eu moins de difficulté à travailler de manière collaborative quand on l'avait fait auparavant en classe avec les élèves, qui avaient appris à être un peu plus autonomes* ».

Les statistiques faites par l'université de Laval montrent ainsi que les taux d'abandon pendant les neuf mois sans présentiel ne sont pas plus élevés que d'ordinaire, car les jeunes sont habitués au distanciel via l'usage des réseaux sociaux. Mais l'université a aussi investi dans le recrutement de stagiaires étudiants pour faciliter cette transition pédagogique.

Travailler en équipe s'impose comme une priorité. Que ce soit en établissement ou au sein d'un collectif d'associations comme « Inversons la classe », cela permet de ne pas rester isolé, d'échanger sur ses pratiques, de tester les exemples pédagogiques proposés par d'autres.

LA QUESTION DES ÉVALUATIONS

Elle a été au cœur des débats : « *comment évaluer à distance quand on ne sait faire que des partiels ?* ». Les quiz, souvent utilisés, ont suscité des interrogations : « *j'enseigne, mais qu'apprennent-ils ?* ». Parfois, les enseignants avaient l'impression de faciliter la « triche » puisque rien n'empêchait les élèves de chercher sur Internet. Pourtant, dans certains pays, l'accès aux ressources, web y compris, est libre.

Enfin, l'évaluation des compétences transversales n'a pas été vraiment pensée, alors qu'elles ont été mobilisées et ont montré leur grande utilité durant cette crise.

La capacité à hybrider dépend aussi de ce que propose l'institution : il faut un cadre, dégager du temps pour mettre en place des pédagogies autres que frontales, faire des retours d'expériences. Cela implique une évolution de la formation initiale et continue des enseignants. Pour accompagner les mutations, l'institution elle-même doit se transformer.

LES OUTILS NUMÉRIQUES

Ils sont un enjeu majeur : dans le second degré, les ENT ont souvent rapidement saturé, tandis qu'ils étaient inexistants ou presque dans le premier degré. De plus, le rôle et la pertinence de ces outils pour concevoir des formations hybrides doivent répondre aux besoins professionnels des enseignants… et des étudiants ! Certains enseignants ont choisi de travailler avec des applications très utilisées par leurs étudiants, comme Discord bien connue des *gamers*.

Pour reprendre la conclusion de Simon Tournerie, les postures vont peut-être changer, au-delà des temps de confinement, et on sera plus attentif à la manière dont on choisit de se positionner par rapport aux élèves, le face-à-face évoluant vers un côte-à-côte.

[1] Présentation du webinaire, à réécouter : https://huit.re/webinaire-sgen

[2] « Effets du confinement sur l'activité des professionnels de l'enseignement », une enquête de l'Ifé-ENS de Lyon qui a rassemblé 4 200 réponses, issues essentiellement du scolaire.

Pour aller plus loin

- « Enseigner et apprendre à distance : vers une mutation de la forme scolaire ? Des enjeux pour les métiers de l'éducation », journée d'étude de l'Ifé (programme) https://huit.re/journee-etude-ife
- La formation comodale (université Laval) https://huit.re/ressources-pedagogiques
- États généraux du numérique pour l'éducation 2020 https://huit.re/numerique-education-2020
- Les territoires numériques éducatifs https://huit.re/territoires-num-educ
- Dispositifs hybrides : nouvelle perspective pour une pédagogie de l'enseignement supérieur http://prac-hysup.univ-lyon1.fr/

DR

Didier Paquelin *
“les modèles pédagogiques antérieurs à la crise seront-ils (...) remis en cause ?”

* PROFESSEUR TITULAIRE DE LA CHAIRE DE LEADERSHIP EN ENSEIGNEMENT SUR LA PÉDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À L'UNIVERSITÉ LAVAL (QUÉBEC).

DISTINGUER DES HORIZONS TEMPORELS DIFFÉRENTS

Face à l'effondrement des repères au printemps 2020, les enseignants ont pleinement adapté leurs pratiques, pour permettre à chaque étudiant de poursuivre ses apprentissages.
Ils l'ont fait avec des courbes d'apprentissage accélérées, au prix d'un effort important et d'un engagement sans commune mesure.
De même, les services universitaires de pédagogie ont créé de nombreuses ressources avec une grande réactivité.
Mais les modèles pédagogiques antérieurs à la crise seront-ils pour autant remis en cause ? Les récents appels au retour sur les campus en font douter. Les technologies ont été presque immédiatement convoquées pour prolonger les pratiques habituelles via le mode synchrone. Pourtant, l'enjeu est moins de sortir de la crise par une reconstruction à l'identique et un renforcement de la technologisation des pratiques d'enseignement que redéfinir un cap à partir des analyses distanciées d'un vécu parfois traumatisant.

SE RÉAPPROPRIER NOTRE TEMPORALITÉ

Passé le temps de la sidération, parfois du déni, la crise agit comme un révélateur du fonctionnement des établissements, de leurs paradoxes et dysfonctionnements.
Il faut alors différencier le temps de l'urgence, le temps de la transition, le temps de la consolidation. Le contexte pandémique montre l'importance de ne pas cultiver les cycles courts espoir/désespoir, sources d'épuisement, mais davantage d'inscrire nos actions dans une temporalité du réalisme, dans ce qu'il est possible de faire, ici et maintenant, pour retrouver une stabilité, diminuer les effets des turbulences.
Il faut prendre l'option d'un temps long, sur plusieurs mois, pour développer collectivement les capacités à repenser les pratiques. C'est nécessaire pour diminuer l'anxiété, éviter l'épuisement.
Cela implique de prendre le temps d'identifier les possibilités d'ajustement, plutôt que de se centrer sur les contraintes et recourir de manière effrénée aux technologies. Parce qu'il faut permettre à l'ensemble des acteurs de prendre de nouveaux repères, d'identifier les possibles et l'acceptable.

NE PAS SIMPLEMENT PASSER AU NUMÉRIQUE, MAIS REPENSER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

La maturité des établissements en matière de transformation pédagogique, c'est-à-dire leur pratique des formules hybrides (comme la classe inversée), l'utilisation des services numériques, l'existence d'une offre significative de cours à distance, est un atout indéniable face à de tels bouleversements, qui plus est sur des temps courts. Car il ne suffit pas de substituer à l'espace physique académique un espace numérique, il faut tenir compte des nouvelles configurations spatiotemporelles de l'acte pédagogique, et donc redéfinir le design et l'alignement pédagogique. Là où la socialisation et le sentiment d'appartenance se développaient au sein des campus, le défi est d'intégrer explicitement, dans le design de chaque cours et dans les programmes, des activités spécifiques de mise en liens des acteurs. Repenser le design, c'est aussi expliciter ce qui est habituellement implicite et contenu par l'organisation physique de la formation, et donner le temps aux apprenants et enseignants de s'approprier ces nouvelles modalités.

MOBILISER COLLECTIVEMENT NOS INTELLIGENCES

Il faut définir collectivement les éléments critiques de la transition, les règles de décision pour déterminer quelles sont les activités d'apprentissages qui requièrent une présence sur un campus. Il importe d'aller au-delà de métriques de type 50 % des activités, pour raisonner en fonction du niveau d'études, des étudiants, du domaine, des savoirs et compétences visés. Apprivoiser l'incertitude, plus que chercher à la réduire, c'est accepter une gestion collective fondée sur la co-élaboration. Il faut aussi repenser collectivement des activités en soutien au développement du sentiment d'appartenance, à la socialisation – tout particulièrement chez les primo-entrants –, créer un climat de confiance bienveillant et sécurisant qui permette à chacun de s'engager dans son processus d'apprentissage.

PERMETTRE À L'AUTRE D'APPRENDRE, PLUTÔT QUE TRANSMETTRE

On ne peut « simplement » médiatiser des activités proposées d'ordinaire en classe en réponse à la rupture de l'unité de lieu (amphithéâtre, laboratoire, etc.) sans risquer d'exclure par la forme, celle de la distance.
« Faire comme avant » engendre de nombreuses difficultés en matière de communication, et le syndrome des écrans noirs montre bien qu'il est impératif de repenser les pratiques pédagogiques.
Les étudiants sont des acteurs de la solution : lorsqu'ils déplorent par exemple la trop grande diversité des plateformes numériques, la longueur des séances synchrones, ou expriment le souhait d'une flexibilité temporelle, ils offrent des pistes pour repenser l'alignement pédagogique et le design des cours.

« LA CRISE EST CE MOMENT DE VÉRITÉ OÙ S'ÉCLAIRE LA SIGNIFICATION DES HOMMES ET DES ÉVÈNEMENTS. » (THUCYDIDE)

L'enjeu n'est pas de sortir de la crise en reconstruisant à l'identique, en renforçant la technologisation des pratiques d'enseignement, mais de redéfinir un cap, initier une dynamique collective de re-création d'une forme universitaire garantissant une sérénité propice au développement des activités d'enseignement et de recherche.

Pour aller plus loin

Pour lire le texte en intégralité : « Vivre et agir en temps d'incertitude : repenser la forme universitaire », https://huit.re/texte-integral

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.

Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Education, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire **l'Autonome de Solidarité Laïque**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation.

MAIF
assureur militant

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. **L'ASL**- Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.

© Pexels / Pixabay

Direction d'école

Une année de réunions pour quel bilan ?

Par Dominique Bruneau

Voilà maintenant deux ans et demi que le Sgen-CFDT a obtenu l'inscription de la direction d'école à l'agenda social du ministère, et une année que les réunions se succèdent – interrompues, il est vrai, par le confinement de mars-avril derniers.

Huit groupes de travail ont réuni les organisations syndicales sur différentes thématiques : décharge de direction, réalités du métier, délégation de compétences, rémunération et carrière, sécurité.
Le Sgen-CFDT a pleinement assumé son positionnement de syndicat réformiste en proposant des revendications guidées par une constante : regarder, examiner le travail réel des directrices et directeurs d'école pour proposer des améliorations significatives de leurs conditions de travail.
Force est de constater que, sur le terrain, de nombreux directeurs et directrices effectuent des tâches qui ne relèvent pas nécessairement des missions définies par le référentiel métier de 2014, raison pour laquelle le Sgen-CFDT a constamment porté l'idée de doter les écoles d'un emploi pérenne afin de libérer du temps aux personnels pour qu'ils se consacrent davantage à leur mission de pilotage pédagogique. Avec, pour la grande majorité d'entre eux, une charge d'enseignement à assurer, les directeurs et directrices d'école ne peuvent effectuer leur travail avec sérénité. D'autant que gérer l'imprévu fait aussi partie de l'exercice du métier, et la période hors-norme que nous traversons montre à quel point le suivi de la mise en œuvre des protocoles sanitaires, par exemple, a été complexe.

DES ANNONCES TRÈS INSUFFISANTES…

Une année de concertation, de très nombreuses propositions et une écoute ministérielle qui semblait réelle pour, en définitive, des avancées qui nous semblent éloignées des besoins réels, mais pas si étonnantes à voir le positionnement de certaines organisations syndicales qui ont tout fait pour obstruer les discussions.
Alors qu'il aurait fallu l'apport, à la rentrée 2021, de plus de 6 000 équivalents temps plein (ETP) pour diminuer substantiellement les seuils de décharges, le ministère en met 600 sur la table, 900 autres correspondant à ce qui avait été décidé en 2016 pour les écoles de 1 à 3 classes. Les paroles dithyrambiques du ministre sur la professionnalité du métier de directeur et directrice d'école ne se sont pas transformées en actes, suscitant une grande déception chez les personnels qui, pour beaucoup, ne voient plus le bout du tunnel et s'interrogent sur la poursuite de ce métier, pourtant essentiel au bon fonctionnement des écoles.
En matière de rémunération, une enveloppe de 21 millions d'euros a été fléchée pour pérenniser la prime de 450 € octroyée lors de cette rentrée scolaire. C'est une avancée intéressante pour la profession et une certaine forme de reconnaissance, mais encore insuffisante au regard des responsabilités assumées.

…MAIS IL NE FAUT PAS BAISSER LES BRAS

Face à un ministère qui n'entend pas, notre organisation continuera à porter un discours constructif, car la politique des petits pas prônée par la CFDT a montré son efficacité sur d'autres chantiers. Tout de même, l'urgence est là : beaucoup de directeurs et de directrices sont à la limite du burnout et notre rôle de représentants du personnel est bien de défendre leurs conditions de travail. Le Sgen-CFDT continuera donc inlassablement à réclamer des avancées sur le temps de décharge, sur la rémunération tant à court qu'à moyen et long termes.
Cependant, pour le Sgen-CFDT, améliorer les décharges et la rémunération ne suffira pas ou ne constituera qu'un progrès transitoire ; il faudra nécessairement aller plus loin, par la mise en place d'une réforme systémique dotant les écoles d'un statut juridique attribuant aux directeurs et directrices d'école une autorité fonctionnelle. En ce sens, le projet de loi Rilhac[1] – discuté prochainement au Sénat –, en proposant de créer un emploi fonctionnel de directeur, permettrait d'entrouvrir davantage la porte même si les aspects d'ordre règlementaire pourraient en limiter les effets. Il faudra ainsi passer par une montée en charge progressive, à acter dans le cadre d'un plan pluriannuel. Sans cette visibilité, beaucoup d'écoles se retrouveront sans directeur, sans directrice dans les années futures.
L'objectif aussi est clair : donner un véritable pouvoir d'agir aux équipes pédagogiques, qui aujourd'hui subissent des décisions hors les murs et sur lesquelles elles ne peuvent peser. Cela ne peut passer toutefois que par une véritable volonté politique du gouvernement, du ministère, alors que les annonces récentes auraient tendance à nous montrer le contraire… Pour le Sgen-CFDT, le statuquo n'est plus possible ! Sans changement majeur, c'est la réussite même des élèves qui en subira les conséquences.

[1] https://huit.re/projet-loi-rilhac

© Pixabay / steveriot1

Mutations

L'accompagnement du Sgen-CFDT

Par Christophe Brin

De la mi-novembre à la mi-décembre, les équipes du Sgen-CFDT ont été mobilisées par une activité qui revient tous les ans : le conseil des collègues pour les mutations interdépartementales (premier degré) et interacadémiques (second degré).

INFORMER ET CONSEILLER

Les enseignants, CPE et psy-EN qui souhaitaient muter et ceux qui y étaient obligés (les personnels stagiaires du second degré par exemple) devaient saisir leurs vœux sur un serveur ouvert entre le 17 novembre et le 8 décembre.
Le rôle des militants du Sgen-CFDT était multiple : informer sur le fonctionnement général des mutations (calendrier, règles, priorités, calcul du barème…) et conseiller individuellement les collègues pour élaborer une stratégie.

DES RÉUNIONS COLLECTIVES POUR PRÉSENTER LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Habituellement, élus, mandatés et militants Sgen-CFDT organisaient des réunions sur le sujet, dans les locaux du syndicat ou ailleurs (à l'Inspé, par exemple). Cette année, crise sanitaire oblige, il a fallu innover et faire du distanciel : un peu partout, des projets de réunions en visio ou des Facebook Live se sont mis en place.
Puis une idée a surgi : les règles étant nationales, pourquoi ne pas organiser collectivement des réunions « Sgen-CFDT de différents coins de France » ? Ainsi, pour le second degré, six visios ont été prises en main par des militants de douze académies (Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Créteil, Lyon, Nantes, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes et Versailles). Ces réunions – et toutes celles organisées localement – ont permis à plusieurs centaines de collègues d'y voir plus clair, d'obtenir des réponses à leurs premières questions. Car ces réunions n'avaient évidemment pas vocation à examiner les cas individuels qui sont du ressort des syndicats.

UNE RELATION INDIVIDUELLE POUR ÉLABORER UNE STRATÉGIE

La relation individuelle entre la personne « mutante » et l'équipe locale du Sgen-CFDT est primordiale : connaitre les règles de fonctionnement est une chose, savoir les appliquer pour adopter la meilleure stratégie en est une autre.
Tous les collègues concernés ont été invités à remplir une fiche sur notre site de suivi personnalisé Sgen+ (http://suivi.sgenplus.cfdt.fr/). Ils y ont renseigné tous les éléments importants pour le calcul de leur barème (échelon, ancienneté, situation familiale…) et – bien sûr – leurs vœux. Cet outil leur permet aussi de dialoguer avec les conseillers du Sgen-CFDT, leur poser des questions précises concernant leur cas particulier. Parfois la réponse n'est pas évidente et, en coulisse, les échanges entre militants vont bon train : quelle lecture de la circulaire avoir sur tel point précis ? Si on ne réussit pas à trouver la solution au sein de l'équipe locale, on y parvient toujours grâce au réseau national.
Enfin, c'est souvent via le téléphone que l'accompagnement s'effectue. Avoir à la fois la personne au bout du fil et sa fiche Sgen+ sous les yeux rend l'exercice plus aisé : on peut s'assurer d'avoir bien analysé sa situation et – inversement – vérifier que les explications et conseils donnés ont bien été compris.

Création d'une prime de fidélisation territoriale

Le décret n° 2020-1299 crée une nouvelle prime pour 10 ans à destination de certains agents exerçant en Seine-Saint-Denis. Sont éligibles les agents affectés dans les écoles et établissements, publics et privés sous contrat, d'enseignement du premier degré, et dans les établissements d'enseignement publics du second degré ; les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré ; les enseignants exerçant dans les établissements ou services de santé ou médicaux sociaux (Ulis, IME, Itep…) ; les coordonnateurs départementaux de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ; les conseillers pédagogiques du premier degré.
Cette prime est instituée à compter du 1er septembre 2020 pour les agents de l'Éducation nationale et est versée au bout de 5 ans d'exercice dans le département. Les personnels qui y exercent déjà peuvent soit opter pour un versement exceptionnel (option ouverte jusqu'au 24 avril 2021), soit attendre 2025 pour percevoir le montant intégral. Le montant de la prime est fixé à 10 000 €. • P.-M. R.

Création d'une prime précarité

Les contractuels en CDD vont enfin pouvoir percevoir une prime de précarité comme ceux du privé. Le décret n° 2020-1296 crée à compter du 1er janvier 2021 une prime de précarité destinée aux contractuels de la fonction publique. Celle-ci est fixée à 10 % de l'ensemble des rémunérations brutes perçues. Elle est versée uniquement aux contrats de moins d'un an qui ne sont pas renouvelés et dont la rémunération est inférieure à deux Smic.
Même si son champ est restreint, la création de cette prime était revendiquée depuis très longtemps par la CFDT Fonctions publiques. • P.-M. R.

Médecine de prévention à l'Éducation nationale

Où en sommes-nous ?

Par Isabelle Lacaton et Vincent Loustau

© nastya_gepp / Pixabay

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a remis en lumière un problème crucial : l'absence de médecine du travail à l'Éducation nationale, d'un réel accompagnement des personnels qui rencontrent des difficultés de santé et d'une véritable politique de prévention.

CE QUE DIT LA LOI

Le décret du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, stipule que « *le service de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.* » Or, depuis quarante ans, l'État-employeur néglige de s'appliquer des mesures qu'il impose pourtant comme État-législateur. Avec un médecin pour 16 000 personnels, il est loin de répondre à l'obligation réglementaire de visite quinquennale. Chaque année, les orientations stratégiques ministérielles proposées en la matière alternent constats d'impuissance et vœux pieux alors que les situations concrètes des agents sur le terrain se dégradent.

Le décret du 27 mai 2020, relatif à la médecine de prévention dans la fonction publique, fait évoluer celui de 1982.

Il accorde une place importante aux équipes pluridisciplinaires[1] et remplace l'appellation médecin de prévention par médecin du travail, tout en maintenant celle de service de prévention. Mais rien ne pourra se mettre en place sans moyens conséquents, que le décret laisse à l'appréciation de l'administration.

LES RISQUES DES MÉTIERS

Les risques auxquels sont confrontés les personnels de l'Éducation nationale sont nombreux : risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, et altération de la voix et de l'audition, en particulier pour les enseignants. Pourtant, les maladies professionnelles liées à ces pathologies sont peu reconnues et l'Éducation nationale n'a pas vraiment mis en place de politique de prévention. Un exemple avec le port du masque, obligatoire actuellement, qui malmène encore davantage la voix de l'enseignant. Le risque est grand de voir augmenter le nombre de pathologies vocales dans les mois à venir, avec sans doute des lésions permanentes. Aucune mesure de prévention n'a été proposée par l'employeur.

LES PROPOSITIONS DU SGEN-CFDT

Pour le Sgen-CFDT, des moyens doivent être déployés pour une réelle politique de prévention, avec suivi et accompagnement tout au long de la carrière, et un service médical de proximité. Le recrutement d'« infirmier-santé au travail », pour pallier le manque de médecins, est positif. Concernant l'accompagnement des personnels, les réseaux Prévention, aide et suivi (PAS), mis en place en partenariat avec la MGEN, ne peuvent suffire à assurer cette mission. Aucun personnel ne devrait se retrouver en difficulté à moyen ou long terme dans son métier parce qu'il rencontre des problèmes de santé. Et ce sont tous les enjeux de la prévention qu'il faut aborder ; s'attaquer aux causes, avant d'avoir à prendre en charge les conséquences de risques non évalués. Pour le Sgen-CFDT et la CFDT, il est primordial de construire une politique de prévention en santé en « *parlant travail* » et en interrogeant la réalité du travail avant de se focaliser sur une approche uniquement médicale.

[1] « Afin d'assurer la mise en œuvre des compétences médicales, paramédicales, techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, le service de médecine de prévention fait appel, en tant que de besoin, aux côtés du médecin du travail et des infirmiers en santé au travail, à des professionnels de la santé au travail ou à des organismes possédant des compétences dans ces domaines. (...) », article 3 du décret du 27 mai 2020.

Informations pratiques

Contacter son médecin du travail

Chaque agent victime d'une atteinte à sa santé liée à son travail doit la signaler à son chef de service et à son médecin du travail (mail, courrier, demande de rendez-vous) dont les coordonnées doivent figurer sur son lieu de travail. À défaut, se renseigner auprès de son chef de service : DSDEN, rectorat, président d'université, chef d'établissement…

Dans le scolaire : annuaire des médecins chargés de la santé des personnels. https://www.education.gouv.fr/media/16169/download

Textes réglementaires

- Décret n° 2020-647 : https://huit.re/decret-27-mai-2020
- Décret n° 82-453 : https://huit.re/decret-28-mai-1982 et son guide juridique d'application : https://huit.re/guide-juridique
- Circulaire du 10 avril 2015 : https://huit.re/c-10-avril-2015

Pour en savoir plus

« Médecine de prévention : parution du décret attendu », article de l'Uffa-CFDT : https://huit.re/uffa-cfdt

Éric Garberoglio *
“L’Asma nationale a besoin de dix nouveaux militants pour la CFDT…”

* PRÉSIDENT DE L’ASSOCIATION D’ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS DU MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE (ASMA) .

Propos recueillis par Jean-François Le Clanche

DR

Faire des personnels des acteurs de l’action sociale, tel est l’un des objectifs et ambitions de l’Association d’action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (Asma). Son actuel président nous en détaille l’organisation, le fonctionnement et les grands axes de la politique de développement.

Qu’est-ce que l’Asma ?

C’est une association « loi 1901 » sous convention avec le ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA), dont elle gère, depuis 1995, l’action sociale, culturelle, sportive et de loisir. Elle est composée d’une Asma nationale et de 99 Asma départementales et ultramarines. Elle s’adresse à l’ensemble des agents du ministère, actifs et retraités, et fonctionne sans adhésion. Fait original, l’Asma nationale est gérée par les organisations syndicales représentatives au MAA, avec une présidence tournante. De 2019 à 2021, c’est la CFDT qui assure ce rôle. L’Asma nationale gère les activités nationales (colonies de vacances, séjours, voyages, croisières côtières, coupes sportives, activités culturelles, prêts et aides) et les Asma départementales, indépendantes du niveau national, gèrent l’action sociale de proximité (billetterie, sorties, arbre de Noël). La subvention du MAA, seule source de revenu, représente 3,25 millions d’euros, dont la moitié est distribuée aux Asma départementales. Pour en bénéficier, elles doivent fournir un budget, un bilan de l’année précédente et un bilan moral.

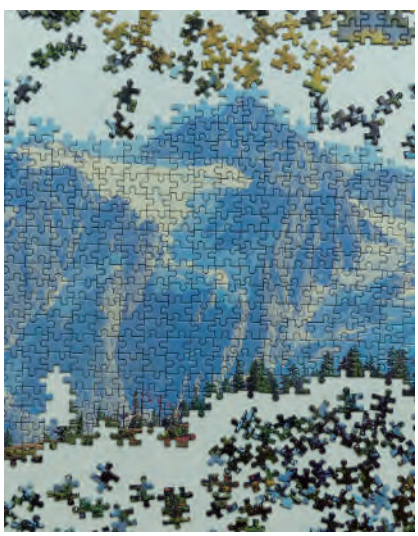
© Hans / Pixabay

Peux-tu nous résumer ton parcours militant ?

De 1982 à 2000, j’ai travaillé dans le secteur privé. Syndiqué à la CFDT depuis la fin des années 90, j’ai été secrétaire du comité d’entreprise de 1996 à 1999, date de rachat de l’entreprise où je travaillais. En 2000, je suis rentré comme contractuel au MAA, et j’ai été chef de projet informatique à Toulouse. Je n’ai pas tout de suite milité mais, à partir de 2007, je me suis engagé pour être utile, au sein du comité technique, puis à la commission consultative paritaire des contractuels. En 2010, motivé par l’action sociale, j’ai intégré la délégation CFDT de l’Asma nationale. J’ai pris en charge le secteur « coupe sportive » dans le but de relancer cette activité délaissée depuis plusieurs années. Ensuite, j’ai intégré le Bureau en tant que trésorier (2015-2019), puis président. Durant ce temps, j’ai conservé mes mandats locaux à Toulouse.

Quelle est la situation actuelle de l’Asma ? Son état de santé ?

L’association va bien et fonctionne bien. Il n’y a pas de problème financier. La gestion de la trésorerie a été révisée et les budgets votés depuis 2015 sont à l’équilibre. Il y a une nouvelle dynamique, de nouveaux militants. Des partenariats avec d’autres acteurs du tourisme social font évoluer l’Asma et ses projets en la gardant connectée aux attentes des agents.

Quels projets souhaites-tu engager en tant que président de l’Asma ?

Le tourisme « durable » est un nouvel objectif, très fédérateur. L’écologie est un devoir et nous suivons ce mouvement. L’Asma cherche à être « durable » dans ses actions au quotidien. À part le catalogue qui reste imprimé, mais sur papier recyclé, toute la communication (magazine, publicité, lettre) a été progressivement dématérialisée. Autre projet : le rapprochement de l’Asma nationale des Asma départementales, avec la volonté de développer plus d’échanges et une meilleure écoute.

Comment vois-tu évoluer l’Asma à court terme ?

Depuis plus de dix ans, la subvention du MAA n’a pas évolué. Régulièrement, le ministère perd des agents du fait de départs en retraite non remplacés. L’avenir est incertain, on parle de plus en plus d’actions sociales interministérielles…

Le mot de la fin ?

L’Asma nationale a besoin de dix nouveaux militants pour la CFDT, recrutement indispensable pour nous renouveler, avoir de nouvelles idées, évoluer. Pour les Asma départementales, les conseils d’administration ne sont pas syndicaux, ils ont besoin d’aide. Beaucoup d’entre elles ont du mal à vivre par manque de bonnes volontés. Mon mot de la fin, en l’occurrence, sera : Rejoignez-nous !

Contact Éric Garberoglio :
eric.garberoglio@agriculture.gouv.fr

Pour en savoir plus
https://huit.re/asma-nationale

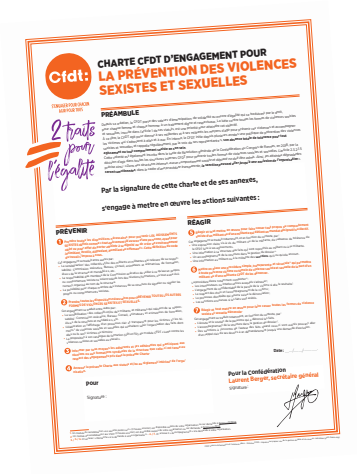
Cfdt:

CHARTE CFDT D'ENGAGEMENT POUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

2 traits pour l'égalité

PRÉAMBULE

Par la signature de cette charte et de ses annexes,

s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

PRÉVENIR

REAGIR

Pour la Confédération

Charte CFDT contre les violences sexistes et sexuelles

Cet automne, la charte CFDT d'engagement pour la prévention des violences sexistes et sexuelles a été signée à la confédération, dans les fédérations, les syndicats, les unions régionales interprofessionnelles…
Une initiative à travers laquelle, toutes et tous, nous avons conscience et nous nous devons de représenter, dans nos pratiques syndicales, les valeurs que nous défendons en portant les couleurs de la CFDT.

Mise en place de la charte au Sgen-CFDT

Par Lætitia Aresu

La charte CFDT pour la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) est une charte interne par laquelle la fédération et les syndicats signataires s'engagent à prévenir toute VSS et à traiter tout signalement de VSS qui pourrait survenir au sein des structures syndicales.
Au niveau fédéral, la prévention passera par un affichage systématique de la charte dans les locaux, en particulier dans les salles de réunion et de convivialité.
Le protocole de début de réunion rappellera l'adhésion à la charte, et ses grands principes.
D'autre part, des actions de sensibilisation sur les VSS seront proposées aux militantes et militants de la fédération.
Enfin, une adresse dédiée permet à tout militant et à toute militante de signaler une situation de VSS survenant dans le cadre de son activité syndicale : stopVSS@sgen.cfdt.fr
La volonté d'exemplarité de notre pratique militante s'inscrit dans l'engagement constant de la CFDT et du Sgen-CFDT en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
À chacun et chacune de veiller au respect des personnes en tout lieu et toute situation.

Catherine Nave-Bekhti *
"Si l'on n'y prend garde, nos stéréotypes nous agissent, obstruent notre regard."

* SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU SGEN-CFDT.

Pourquoi est-il important que le Sgen-CFDT s'engage pleinement dans la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) ?

Le harcèlement, les agissements et les violences sexistes et sexuelles n'épargnent aucun milieu social. Ils prennent leurs racines dans un « héritage » tellement ancien qu'il alimente des stéréotypes.
Si l'on n'y prend garde, nos stéréotypes nous agissent, obstruent notre regard. La prévention est donc essentielle partout, auprès des hommes et des femmes. Elle commence par la sensibilisation pour que chacun et chacune éclaircisse son regard, ses analyses, quitte à réévaluer des situations qui paraissaient anodines alors qu'elles relevaient déjà d'une forme de sexisme ordinaire. Quand on laisse prospérer le sexisme, on ne peut faire

progresser l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie. Le Sgen-CFDT et la CFDT ont fait de l'égalité femmes-hommes un principe cardinal, rattaché aux valeurs de notre syndicalisme et donc une orientation pour nos actions. Cependant, cette affirmation à elle seule ne protège pas contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles. Être cohérent avec nous-même suppose, pour réussir à agir si nécessaire, d'être capable de regarder en face des situations qui peuvent déranger.

La lutte contre les VSS au travail ne surfe-t-elle pas sur la vague #MeToo ?

La vague #MeToo a permis, au-delà de ce qu'avaient permis précédemment des blogs du type « Paye ta shnek », « Paye ton bahut », de faire prendre conscience de manière très large de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles subies par les femmes. Ce mouvement a pu interroger : ne faut-il pas déposer plainte plutôt que de s'exprimer sur les réseaux sociaux ? Cela ne va-t-il pas aboutir à ôter toute « légèreté » dans les relations entre femmes et hommes ? En rester à cette lecture, c'est oublier que la parole des femmes est difficile à émettre (poids de l'emprise, des stéréotypes dont elles sont aussi porteuses, d'un mécanisme hélas bien connu de culpabilisation de la victime), et qu'elle a été longtemps étouffée dans le silence, y compris au sein des forces de l'ordre et de la justice qui peinent encore à recevoir cette parole qui dérange. Il fallait un électrochoc, #MeToo l'a permis ; il a favorisé l'émergence de nouveaux collectifs, renforcé des structures militantes qui existaient déjà. Tout cela facilite, maintenant, le fait de ne plus laisser prospérer un sexisme « d'ambiance » qui empêche les femmes d'agir et d'être les égales des hommes, et qui fait le lit du harcèlement, des agressions et des violences. Cela a poussé aussi à organiser des formations pour celles et ceux qui doivent accueillir la parole des victimes pour que les auteurs puissent être sanctionnés proportionnellement à la gravité de leurs actes. Il ne s'agit pas de morale mais de droit.

Pourquoi la fédération des Sgen doit-elle se doter d'une charte pour prévenir les VSS ?

La charte élaborée par la CFDT, et signée par toutes les fédérations et unions régionales interprofessionnelles, est utile pour structurer les actions de sensibilisation, de prévention et, le cas échéant, de protection des victimes et de sanction des auteurs. Adopter cette charte, c'est aussi affirmer, ensemble, que nous savons qu'il ne suffit pas d'écrire nos valeurs et principes pour nous assurer que nous parvenons à les incarner au quotidien. C'est donc aussi expliciter que, dans nos organisations, nous écouterons et agirons si nécessaire.

Le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En quoi cette journée, singulière, est-elle importante ?

Comme toutes les journées thématiques, on peut avoir l'impression d'un rituel qui risque de devenir creux. Il me semble que cette journée est singulière et importante car elle permet de mettre sous les projecteurs la réalité, déplorable et inquiétante, des violences subies par les femmes. C'est indispensable à la prise de conscience, à l'émergence d'une préoccupation partagée pour que le passage à l'action quotidienne résolue soit possible. Quand 55 % des femmes déclarent avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles au travail, il est nécessaire d'agir. • Propos recueillis par Lætitia Aresu.

Thierry Chopin *
"La réflexion européenne est (...) d'une urgente actualité dans le contexte de gestion des crises actuelles."

* PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE, CONSEILLER SPÉCIAL À L'INSTITUT JACQUES DELORS.

Thierry Chopin vient de publier, en collaboration avec Guilaine Divet, un rapport sur l'enseignement de l'Europe en France[1]. *Profession Éducation* a voulu l'interroger sur les contenus et enjeux d'un tel enseignement, ainsi que sur la pédagogie à mettre en œuvre pour le dispenser.

• Entretien réalisé par Alexis Torchet

Quels sont, selon vous, les enjeux d'un enseignement de l'Europe ?

L'un des principaux enjeux est l'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales sur l'Europe permettant aux élèves d'exercer leur citoyenneté au-delà du seul cadre national : collégiens et lycéens des différentes filières, doivent pouvoir s'approprier la réalité de l'Union européenne, en circonscrire les frontières et les enjeux, et envisager une participation politique à l'échelle européenne. Sur la base de cette compétence scolaire, les citoyens pourront ensuite développer une compétence civique autour de convictions et de préférences individuelles vis-à-vis de l'Europe qui leur seront propres.

À ce premier enjeu, à la fois démocratique et géopolitique, s'ajoute celui du vivre-ensemble. Il s'agit de faire réfléchir les élèves à ce qui unit les Européens, dans leur histoire et leur culture, afin de renforcer un sentiment d'appartenance commune fondé sur l'identification de nos ressemblances et de nos différences. De cet objectif découle un dernier enjeu qui vise à renforcer la capacité des élèves à s'intéresser aux autres Européens, à leur culture et à leurs modes de vie, au-delà des stéréotypes qui pouvaient leur être attribués jusque-là. Il s'agit ici de favoriser la curiosité des élèves pour les cultures étrangères aux leurs ainsi que leur aptitude au décentrement, à l'esprit critique mais aussi au respect, à la tolérance et à la volonté de coopération.

Votre rapport s'appuie sur une comparaison avec d'autres pays européens : quelles leçons en tirez-vous ?

La comparaison a permis de mettre en valeur plusieurs éléments. Tout d'abord, l'enseignement de l'histoire de l'ensemble des pays étudiés dans le cadre du rapport est caractérisé par une faible mise en perspective des faits historiques à l'échelle européenne et une focalisation sur l'Europe occidentale. Les grands phénomènes historiques (l'industrialisation par exemple) ou les courants intellectuels majeurs (les Lumières par exemple) restent le plus souvent étudiés dans le cadre national. Lorsque les comparaisons européennes sont convoquées, elles se limitent le plus souvent à un petit nombre de pays d'Europe occidentale. En géographie, les échelles nationale ou mondiale sont le plus souvent privilégiées. Cependant, quelques singularités nationales sont à noter. En Allemagne, l'enseignement de l'histoire est plus participatif qu'en France. Alors que la perspective descendante, du professeur à l'élève, est encore fréquente en France, l'enseignement de l'histoire en Allemagne est fondé sur le débat et la controverse. De plus, à la différence des autres pays, les programmes italiens sont marqués par des références récurrentes à l'échelle européenne. En ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes, les pédagogies étrangères accordent une place importante à l'identification des stratégies efficaces d'apprentissage et à la maitrise de formules idiomatiques réutilisables dans différents contextes. En Suède, cet enseignement est particulièrement valorisé ; en effet, les langues étrangères sont, avec les mathématiques, les deux disciplines évaluées à l'occasion de l'examen des connaissances acquises à la fin des études secondaires.

Quels freins au développement d'une pédagogie de l'Europe avez-vous identifiés ?

Tout effort visant à renforcer la familiarisation des élèves français à la dimension européenne bute sur un certain nombre d'obstacles tant l'« Europe » constitue un objet d'enseignement problématique. Tout d'abord, parce que l'« Europe » est un sujet clivant, qui divise les enseignants, au moins depuis le début des années 1990 avec le « moment Maastricht », et plus encore à partir du milieu des années 2000 avec le « non » français par référendum au projet de traité constitutionnel en 2005. Si l'Europe constitue un sujet d'enseignement non consensuel, c'est que l'institution scolaire constitue une chambre d'écho des débats et des clivages qui traversent la société française. Il faut aussi noter que, en France, l'importance de l'histoire en particulier est intimement liée à la fois à la construction du sentiment national et à la consolidation de la République ; dans cette perspective, la question se pose de savoir comment articuler l'enseignement du « roman national » à celui du récit européen.

Par ailleurs, la difficulté réside dans le fait que le mot même « Europe » est flou et indéterminé ; Lucien Febvre écrivait que « L'Europe, c'est un nom flottant, et qui longtemps n'a pas su exactement sur quoi, sur quelles réalités se poser... ». Le terme est mal identifié dans les programmes qui font référence à : l'« Europe-continent » (géographique), mais avec une indétermination sur ses limites territoriales ; l'« Europe-civilisation » (historico-culturelle, mais avec un ancrage fort à l'ouest), avec l'ambivalence entre la fragmentation politique étatique et nationale qui a caractérisé l'histoire du continent européen, d'un côté, et l'existence d'une communauté de culture, de l'autre ; le projet

d'union rassemblant des Européens aux visions diverses (« Europe instituée » sous la forme d'une construction juridico-économique) avec un questionnement sur ses formes politiques à venir ; et l' idée d'« Europe unie » – pour reprendre le mot de Jacques Delors, il s'agit d'« une pensée en actes ».
Dès lors, la question des objectifs et du contenu de l'enseignement sur l'Europe se pose. Doit-on privilégier la transmission culturelle et patrimoniale des pays européens (« européanité ») ? Devons-nous enseigner les fondements et les logiques (historiques, géopolitiques, économiques et politiques) de l'histoire complexe de la construction européenne ? Devons-nous renforcer par l'enseignement l'unité européenne et les liens entre les Européens : éducation à la citoyenneté européenne ; développement d'un sentiment d'appartenance et d'une culture commune (« européisme ») ?

Quels sont les leviers d'un ancrage plus fort de la dimension européenne dans l'enseignement secondaire ?

Trois axes principaux de recommandation visant à familiariser les élèves à l'« Europe » semblent structurants.
Le premier porte sur les contenus d'une pédagogie de l'Europe. Dans ce registre, il est fondamental de donner aux élèves des repères dans le temps en leur rappelant d'où ils viennent. Il s'agit de mettre en œuvre une véritable éducation européenne, qui ne peut être qu'historique ; comme l'a écrit Élie Barnavi[2], il ne s'agit pas de « remplacer les narratifs nationaux, qui restent indispensables à la formation des jeunes citoyens », mais il faut les compléter par un « narratif spécifiquement européen, dans lequel le jeune Européen apprendra que tout phénomène historique national a été aussi, et d'abord, un phénomène européen » ; il faudra faire découvrir aux Européens des « lieux de mémoire » – Rome, Florence, Nuremberg, Vienne, Auschwitz, Varsovie, Prague, Athènes, Barcelone, les plages du débarquement et le Mémorial de Caen, etc.
Parallèlement, cette pédagogie a naturellement aussi une vocation civique et citoyenne. C'est pourquoi il s'agit également d'identifier plus clairement l'Europe de l'Union européenne (UE), l'« Europe instituée », les 27 États membres et leur histoire, la communauté de droit dans laquelle ils ont décidé volontairement et librement de se regrouper, mais aussi de mettre en lumière les logiques (géo)politiques qui sous-tendent le processus même d'unification européen et qui sont à l'œuvre dans les modes de décision, sans méconnaitre les tensions, les divisions et autres rapports de forces politiques et diplomatiques qui les structurent, et ce en alliant l'apprentissage académique classique à des expériences pratiques : simulations de négociations, débats, voyages d'études, découvertes de lieux de pouvoir européens, rencontres avec des professionnels agissant à l'échelle européenne, mobilité européenne et internationale. Une telle éducation européenne est de nature à produire de nombreux effets positifs : développement de la culture générale, de l'esprit critique, éducation à la responsabilité sociale et civique, apprentissages linguistiques, aide à l'orientation professionnelle…
Le troisième axe porte sur la nécessité de favoriser l'appropriation de l'échelle européenne par les futurs citoyens français et européens. Deux niveaux sont ici essentiels : l'Europe au quotidien, c'est-à-dire l'Europe incarnée dans le territoire des élèves, et l'Europe dans le monde. L'« Europe » doit être rendue visible. D'abord à l'échelle locale. Il s'agit ici de mettre en évidence les politiques européennes, leur mise en œuvre et les avantages qu'en retirent les différents États membres et surtout les différentes régions et territoires en leur sein. Mais l'« Europe » doit également acquérir une dimension sensible auprès des élèves : elle doit être incarnée par des professionnels mais aussi par des citoyens d'horizons différents afin d'instaurer un lien vivant entre les élèves et l'échelle européenne. Au-delà, une autre échelle, l'échelle mondiale, est fondamentale. La réflexion européenne est en effet d'une urgente actualité dans le contexte de gestion des crises actuelles. Dans un contexte où la multipolarité du monde devient de plus en plus agressive, une éducation européenne doit accorder une place à l'approche géographique et géopolitique. La raison d'être de l'analyse géographique est de rendre compte de la diversité. Reste que la réalité de la diversité européenne est souvent mal comprise en France, souvent récusée dès lors qu'il y a des différences (on parle de « désunion », d'« ordre dispersé », de « désaccords ») alors que la communauté de valeurs et d'intérêts qui unit les Européens saute aux yeux, au moins dans sa valeur culturelle et démocratique, quand on compare l'Europe à la Chine, à la Russie, à la Turquie ou même aux États-Unis.

DR

[1] « Enseigner l'Europe en France. Ancrer la dimension européenne dans l'enseignement secondaire français », préface de Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, Institut Jacques Delors, octobre 2020 : https://huit.re/rapport-chopin

[2] Historien et diplomate israélien, né à Bucarest.

CARICATURE ET DESSIN DE PRESSE
Pour que vive la liberté d'expression !

Notre collègue, Samuel Paty, décapité pour avoir parlé des caricatures de Mahomet. Des journaux qui licencient des dessinateur·trice·s ou renoncent à les publier par peur de mécontenter... L' esprit critique et la liberté d'expression sont aujourd'hui fragilisés.

Nous avons choisi d'aller à la rencontre de **Roger Reverdy**, cofondateur du Festival de la caricature et du dessin de presse de Castelnaudary, dont la dernière édition a été annulée – Covid oblige –, mais dont l'esprit doit perdurer, et de **Nadia Khiari**, enseignante et dessinatrice, créatrice d'un chat devenu l'un des emblèmes de la liberté en Tunisie.

© Decressac / Les Croquignous

Comment est né ce festival ?
Roger Reverdy : Par hasard. Lors d'une réunion syndicale à Paris, Alain Faillat (alias, le dessinateur Alf), alors rédacteur en chef de *L'Enseignant*, m'a appris que la ville devant accueillir le festival qu'il créait s'était désistée du fait de l'actualité liée à la dissolution de l'Assemblée nationale ! Sans hésiter, j'ai proposé de le faire... à Castelnaudary. Le nouveau maire, Patrick Maugard, a accepté, sans nous promettre monts et merveilles, mais un petit financement a été dégagé. L'aventure dure depuis 23 ans !

Quand a-t-il lieu ? Et comment est-il organisé ?
Il se déroule le dernier week-end de novembre, du vendredi au dimanche, en présence des dessinateurs. Puis l'exposition reste ouverte jusqu'au dimanche suivant, le premier de décembre qui est le jour de la « foire au gras » à Castelnaudary, une occasion d'avoir des visiteurs d'autres départements. À chaque édition, le ou la président·e désigné·e choisit une thématique qui est communiquée en juin au public. L'exposition elle-même comprend trois parties : les dessins des élèves réalisés pour le concours ; ceux des dessinateurs sur la thématique ; enfin, chaque dessinateur dispose d'un panneau personnel où il montre les dessins de son choix. Les salles ne nous permettent d'accueillir que 23 dessinateurs – 24, avec le panneau du regretté Tignous qui reste à demeure. Sa femme, Chloé, nous apporte des dessins pour renouveler la présentation.

À suivre l'actualité du festival, on pense à Rabelais : il y a la fête et la convivialité, le gout du coup de crayon et du verbe, l'humour et la tolérance... Un mot sur cet état d'esprit ?
Quand on a réfléchi au nom qu'on allait donner à cet évènement, j'ai dit à Alf que je préférais l'appellation « festival » – parce qu'il y a la notion de fête – à celle de « salon ». On a misé sur une

réception chaleureuse des dessinateurs qui viennent gratuitement pendant trois à quatre jours, rencontrent le public et les élèves du coin, répondent aux questions, offrent des dessins aux uns et aux autres… L'idée de leur ménager des temps de pause pour échanger entre eux et de les rassembler autour de repas conviviaux s'est naturellement imposée. Ainsi, le vin est offert par le cru Malepère, l'un de nos partenaires d'origine, et la soirée cassoulet de clôture – incontournable à Castelnaudary – rassemble le public et les membres des Croquignous, l'association qui organise le festival. Les dessinateurs en profitent pour croquer ce qui leur passe par la tête et leurs dessins sont projetés en direct sur deux écrans installés dans la salle. C'est dire s'ils sont toujours à donner d'eux-mêmes ! L'intronisation du ou de la président·e le jour de l'inauguration, la remise des prix (Prix Malepère, Prix du cassoulet, Prix du public…) sont autant d'occasions de dérisions, de rigolades et de festivités.

Les scolaires ont toute leur place. Comment élèves et enseignant·e·s participent-il·elle·s ?

Le premier jour du festival leur est intégralement réservé. Tous les élèves – du CE2 au collège –, qui ont participé au concours, sont reçus sur rendez-vous, soit deux à trois classes par heure, chacune étant accompagnée par trois dessinateurs pour la visite de l'exposition. S'ensuit un temps d'échange : les dessinateurs peuvent montrer leur travail, faire réagir les élèves, répondre à leurs questions et aussi les faire travailler et montrer comment eux-mêmes procèdent. Les deux lycées de Castelnaudary ne sont pas oubliés : tous les ans, je me rends avec un ou deux dessinateurs auprès des lycéens qui ont participé au concours, en principe ceux de section arts plastiques. Mais des enseignants (en histoire, français…) nous sollicitent également parce qu'ils ont fait travailler leurs élèves sur le genre de la caricature et du dessin de presse, ou sur la thématique du festival.

Le festival va bien au-delà de dessins accrochés à des cimaises…

C'est une vraie rencontre avec les dessinateurs, autour de leur travail et lors des moments conviviaux comme les apéritifs, les repas. En 23 ans, j'en ai vu très peu qui n'ont pas été coopératifs. Même des dessinateurs de renom se sont prêtés facilement au jeu, de manière désintéressée. Ce sont des moments étonnants parce qu'ils sont très patients et à l'écoute du public. D'ailleurs, ils aiment revenir. Depuis sa création, environ 90 ont participé. Ils donnent vraiment de leur temps, dessinent pour qui demande et sur commande. L'entrée du festival est gratuite, et le catalogue, vendu à seulement 5 euros, comporte des pages vierges pour des dessins originaux avec lesquels les visiteurs repartent. Un beau souvenir !

Que suscitent la caricature et le dessin de presse chez les visiteur·se·s ?

Chez les scolaires, la première chose qui les fait réagir, ce sont les sujets un peu osés, grivois. En tant qu'organisateur, on ne choisit pas les dessins, c'est du seul ressort des dessinateurs invités. Dans la semaine qui suit le départ des dessinateurs, on continue à recevoir les scolaires sur rendez-vous. On leur distribue un questionnaire en début de visite (parfois, les profs ont rédigé le leur) qui leur sert de fil conducteur et stimule leur curiosité en leur faisant faire des recherches. Ensuite, ils sont invités à partager ce qu'ils en ont pensé. Parfois, chez les élèves plus âgés, il y a une incompréhension concernant certains dessins, en particulier quand figurent des mosquées ou d'autres références à la religion musulmane. Mais c'est rare et cela reste très correct, à chaque fois on parle de Tignous… Chez les adultes, l'émotion la plus courante est le rire. Il n'y a jamais eu d'esclandre, à part à deux reprises pour des dessins qui avaient choqué les catholiques. En particulier, Hours, président, en 2002, avait illustré sa thématique « Devine d'où je t'appelle ? », avec un dessin (paru dans le *Midi Libre*, un journal plutôt catho) de Jésus sur la croix, son portable, en train de sonner, coincé dans

Les fondateurs

©Les Croquignous

Tignous… à Castelnaudary.

la ceinture de son caleçon, et qui disait « c'est peut-être papa, j'aurais dû prendre option mains libres[1] »…

Toute caricature est-elle défendable ?

Certaines peuvent choquer, bien sûr, mais je ne me vois pas retirer un dessin qu'ils ont choisi. Parmi les dessinateurs invités, il y a une communauté de valeurs. Ils peuvent faire des dessins qui se moquent des religions, quelles qu'elles soient, mais la critique porte sur les cultes, pas sur les croyants. Après, il y a ce que la loi autorise et qui peut scandaliser certaines sensibilités, comme la question du blasphème. Malheureusement, on sait ce que ça a donné et continue de donner. Mais à Castelnaudary, on ne connait pas de tensions de ce type.

Que peuvent opposer les dessinateur·trice·s et le festival au fanatisme meurtrier ?

Déjà, on rend hommage à Tignous à chaque édition. On raconte son histoire. Il a été président du festival en 2006 avec comme choix de thématique « Le sport dans le sang ». C'était un copain de longue date, un vieil habitué qu'on retrouvait toujours avec un immense plaisir, y compris dans d'autres festivals. Celui de Castelnaudary, du 27 novembre au 7 décembre 2014, a été son dernier. Au pied levé, nous avons tenu à lui rendre hommage en organisant, les 10, 11 et 12 janvier 2015, une exposition de ses dessins, qui a ensuite été divisée en trois et a été exploitée dans les collèges et les lycées du département et de départements proches. Ensuite, résister, c'est laisser chaque dessinateur présenter les dessins qu'il veut. Au festival, nous sommes là pour apporter du plaisir, de la joie, pour faire connaitre les dessinateurs… On bénéficie d'une bonne revue de presse – ce qui est la moindre des choses ! (rires).

Justement, les dessinateur·trice·s vous font-il·elle·s part de plus grandes difficultés aujourd'hui pour placer leur travail ?

Il y a beaucoup de journaux qui défendent le dessin de presse comme symbole de la liberté d'expression, mais très peu ont eux-mêmes des dessinateurs attitrés. Et certains s'en séparent, comme *Sud-Ouest*, qui du jour au lendemain a licencié Marc Large, en invoquant des motifs personnels et non politiques… • Entretien réalisé par Aline Noël

[1] https://huit.re/hours

REPÈRES

1998
1re édition du Festival de la caricature et de la presse de Castelnaudary, créé par Alain Faillat (alias Alf) et organisé par Roger Reverdy. Alf est président de cette édition inaugurale, dont la thématique est « Dessine-moi un droit de l'Homme ».

2006
9e édition, avec Tignous, président, qui choisit la thématique « Le sport dans le sang ».

2017
20e édition, avec Besse, présidente, qui choisit la thématique « Planète bleue ou saignante ».

2018
21e édition, avec Nadia Khiari, alias Willis from Tunis, présidente, qui choisit la thématique « Tout le monde il est beau ! ».

SITOGRAPHIE

http://croquignous.free.fr
Retrouvez toutes les éditions du festival, avec la bio des dessinatrices et dessinateurs invités, les œuvres, les rencontres avec le public et les scolaires, les discours des présidents et présidentes, des photos des moments conviviaux…

https://www.facebook.com/croquignous
Suivez l'actu des Croquignous.

© Willis from Tunis / Les Croquignous

Passation de pouvoir… en dessins

Willis from Tunis, présidente de la 21e édition, passe le relai à Marc Large, président de la 22e édition.

© Large / Les Croquignous

Nadia Khiari, alias Willis from Tunis *

“Au moment des soulèvements populaires en Tunisie, j’ai mis en scène Willis…”

* DESSINATRICE, PLASTICIENNE ET ENSEIGNANTE EN ARTS PLASTIQUES À TUNIS.

Qui est Willis from Tunis, et comment est-il né ?

Depuis gamine, j’ai toujours fait des dessins humoristiques, mais je n’avais jamais pratiqué le dessin satirique avant 2011. Au moment des soulèvements populaires en Tunisie, j’ai mis en scène Willis, en fait pour divertir mon entourage que les évènements tétanisaient. Les milices de Ben Ali terrorisaient la population. Je tenais déjà un peu le personnage car j’ai un chat, baptisé Willis (à cause de John Fitzgerald Willis, un surnom d’Albert Dupontel, dont j’adore l’humour noir, dans *Bernie*), et j’avais commencé à croquer ses bêtises. Il m’est apparu comme un bon avatar pour saisir tout un tas de situations concrètes que vivaient mes compatriotes, en gardant mon anonymat puisque je publiais sur Facebook à une période politiquement très dure. Évidemment, utiliser des animaux pour critiquer le pouvoir en place est traditionnel. Quant au choix du chat, il figure l’indépendance, la désobéissance et renvoie à la culture anarchiste. Cela me correspondait bien (rires).

DR

Quel est votre regard sur le dessin de presse et la caricature aujourd’hui ?

En temps normal, c’est dur. Avec la crise sanitaire, c’est pire. Depuis mars, je n’ai fait aucun festival, aucune dédicace, rencontre, conférence. Avec tous les artistes autour de moi, financièrement, on tire la langue. En Tunisie, il faut avoir un autre emploi car on ne peut pas vivre du dessin. En dix ans, je n’ai jamais travaillé pour aucun journal tunisien. Soit c’est par souci économique, soit c’est par trouille. D’ailleurs, même en France, le pays de la satire politique par excellence, il y a zéro journal satirique hormis *Charlie Hebdo* et *Siné mensuel*. Depuis 2011 (et n’en parlons pas depuis 2015), bon nombre de festivals de dessin de presse ont disparu. Paris n’en a pas. Il n’y a aucun musée spécialisé, à part à Lisle-sur-Tarn et l’espace d’exposition du Salon de Saint-Just-le-Martel. Au pays d’Honoré Daumier !

Enseignez-vous la caricature et le dessin de presse ?

Lors d’événements comme la Semaine de la presse, je propose des ateliers de dessin de presse dans mon bahut et dans d’autres à Tunis. Avec mes collègues dessinateurs, nous intervenons aussi beaucoup via Cartooning for Peace, dans les zones dites difficiles : le 93, les quartiers nord de Marseille, Molenbeek… En Tunisie, j’ai animé des ateliers dans les centres de détention pour mineurs, dans les prisons pour hommes et pour femmes. C’est une activité continuelle, en fait, qui permet de créer le dialogue là où politiques et médias ne cessent de dresser des murs. On parvient à déconstruire l’intolérance. Parler de notre métier et aborder, sans tabou, ces sujets brulants avec les gamins, c’est leur apprendre progressivement à réfléchir, leur donner de la matière pour argumenter, construire leur esprit critique afin de s’exprimer librement plutôt que de répéter les préjugés habituels et rester prisonniers des émotions rudimentaires (j’aime, grr, ah ah) des réseaux sociaux. Je n’ai que des retours positifs de la part des enseignants. Le fait que je sois tunisienne et vive en Tunisie permet d’apporter un certain regard, tout comme le font les collègues venant de Libye, du Sénégal, du Danemark…

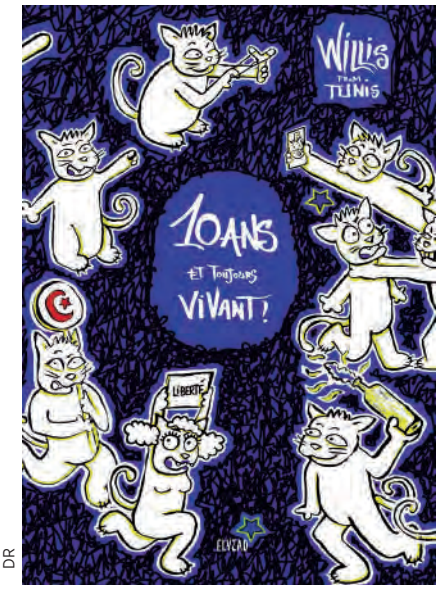

DR

Et le fait d’être une femme au cœur d’une activité traditionnellement masculine ?

Je ne me suis pas posé la question en commençant à dessiner. Au début, on a cru que Willis était un mec (rires). Quand j’ai révélé mon identité, l’accueil a été très positif. Bien sûr, il y a toujours une clique d’abrutis frustrés ! Le problème, c’est quand ils sont à l’Assemblée ou au gouvernement. Là, c’est autre chose, et là, je les dessine et je les ridiculise. Actuellement, une campagne est menée contre les mères célibataires, les prostituées… Des bourrins mettent leur virilité dans l’attaque des plus faibles ! Heureusement, il y a la société civile, et nombre de féministes qui se battent tous les jours. Le pays est gangrené par la corruption, il est économiquement à genoux, donc il faut arrêter d’insulter notre intelligence avec de tels sujets de diversion. La question est comment payer son loyer et comment survivre. La manipulation est à tous les niveaux, aussi, quand je fais un dessin, je veille à bien sourcer mon information pour ne pas faire le jeu des instrumentalisations. • A. N.

Sont parus en auto-édition :
Chroniques de la révolution, tome 1, 2011 ; *Willis from Tunis*, t. 2, 2012 ; *Manuel du parfait dictateur*, t. 3, 2015 ; *Chat noir*, 2017.
Et aux éditions Élyzad :
Willis from Tunis, 10 ans et toujours vivant !, t. 4, 2020.

Suivez Willis from Tunis sur Facebook, Twitter et Instagram.

L'AVENIR DE PROFESSION ÉDUCATION EST ENTRE VOS MAINS...

PARTICIPEZ À NOTRE GRAND SONDAGE ET DONNEZ VOTRE OPINION !

https://huit.re/Profession_education

Designed by makyzz / Freepik